

**PLAFOND RAMPANT KNAUF METAL F47
SOUS CHARPENTE BOIS
KNAUF LIGHTBOARD-HORIZON-4**

Fiche Technique Système

2022-09

PLAFOND RAMPANT KNAUF METAL F47, SOUS CHARPENTE BOIS, KNAUF LIGHTBOARD-HORIZON-4

D152.fr_PKM-PLAFOND-RAMPANT-SOUS-CHARPENTE-BOIS_fr_F47_Lightboard-horizon-4

Description du système

Plafond rampant Knauf KNAUF METAL F47 sous charpente bois constitué par assemblage d'une plaque de plâtre KNAUF LIGHTBOARD HORIZON 4 vissée sur une ossature métallique Knauf.

Le système est composé de :

- Plaques KNAUF LIGHTBOARD-HORIZON-4.
- Fourrure F47.
- Cornière 25/30 ou Rail F47.
- Vis TTPC 25.
- Laine de verre.
- Suspente pivots, suspente bois, suspentes réglables ou suspentes U.

Documents de référence

Mise en œuvre conformément à :

- Atex Lightboard horizon 4.

Domaine d'emploi

Les Plafond rampants Knauf KNAUF METAL F47 sous charpente bois sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA – EB – EB+ p

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

- Les bâtiments d'habitation de première famille.
- Les isolants utilisés doivent être classés A1 ou bien A2-s1, d0

PLAFOND RAMPANT KNAUF METAL F47, SOUS CHARPENTE BOIS KNAUF LIGHTBOARD-HORIZON-4



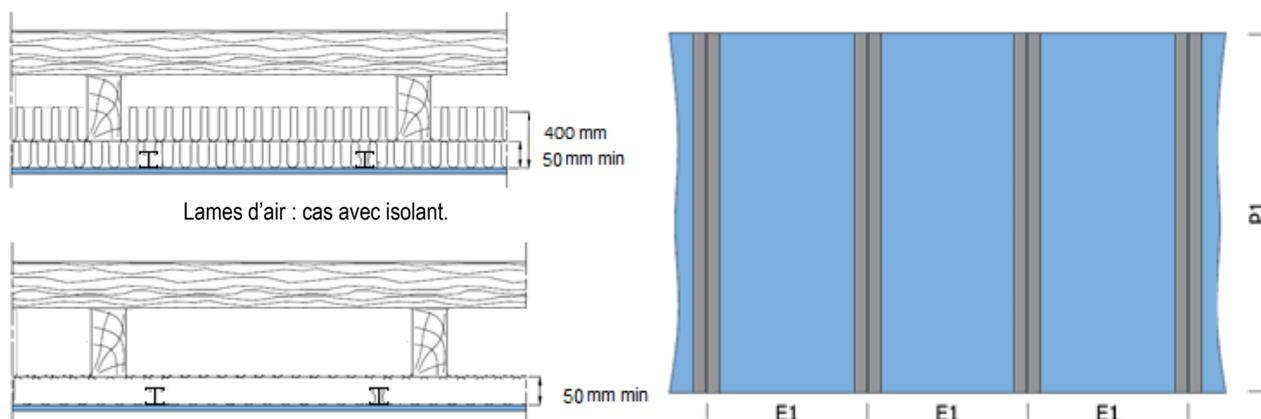
D152.fr_PKM-PLAFOND RAMPANT-SOUS-CHARPENTE-BOIS.fr_F47_ KNAUF-LIGHTBOARD-HORIZON-4

Caractéristiques techniques

Eléments constitutifs du système	
Parements	LIGHTBOARD-HORIZON-4
Nombre de peau	1
Ossature	F47

Résistance au feu		
Type de support	Plafond rampant sous charpente bois	Plafond rampant sous charpente bois
Classement de résistance au feu	-	-
Isolation	Avec	Sans
Type d'isolant	Laine de verre	Laine de verre
Épaisseur isolant [mm]	50 sous chevrons minimum, épaisseur totale isolant maximum, 400mm.	
Lame d'air mini. (LA) [mm]	0 (50 de laine mini sous chevrons)	50 mini
Dimensionnement		
Ossature	F47	F47
Portée maximale F47 (P1) [m]	1.2	1.2
Entraxe maximale F47 (E1) [m]	0.6	0.6
Plaque	1 ^{ère} peau	1 ^{ère} peau
Entraxe vissage sur F47 [mm]	150	150

Dispositions particulières de mise en œuvre	
Performance Feu :	Non
Performance acoustique :	Non
Autre :	Non



Knauf
Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.

PLAFOND RAMPANT KNAUF METAL F47, SOUS CHARPENTE BOIS KNAUF LIGHTBOARD-HORIZON-4



D152.fr_PKM-PLAFOND RAMPANT-SOUS-CHARPENTE-BOIS.fr_F47_ KNAUF-LIGHTBOARD-HORIZON-4

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.